

**RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR  
ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS**

**Conditions générales :**

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

**Pharmacie :**

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

**Radiologie et Biologie :**

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

**Optique :**

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

**Rééducation :**

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

**Dentaire :**

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

**Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :**

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

**Adresses Mails utiles**

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



**Déclaration de Maladie**

N° P19- 054568

- Maladie       Dentaire       Optique       Autres

**Cadre réservé à l'adhérent (e)**

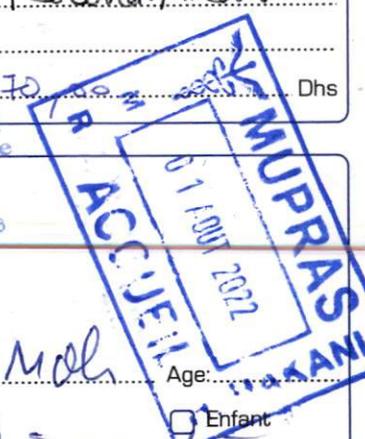
Matricule : 5316 Société : R.A.M.  
 Actif       Pensionné(e)       Autre  
 Nom & Prénom : MR JABER Mohamed  
 Date de naissance : 31-12-1954  
 Adresse : Rue 9 Nr 169 Lotissement Sidi Abdennahman  
 OULEFA - CASABLANCA  
 Tél. 06 34 65 62 19 Total des frais engagés : 570 Dhs

**Cadre réservé au Médecin**

Cachet du médecin :   
 Date de consultation : 14/06/2022  
 Nom et prénom du malade : Mr Jaber Mohamed Age :  
 Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant  
 Nature de la maladie : path. digestif  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à Casa Le 02/08/2022  
 Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/06/22			250	
20/06/22			Phy	
29/06/22				

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	14/06/22	212,70
	29/06/22	107,30

### ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature de Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

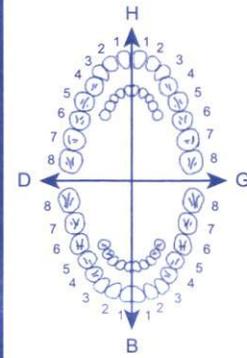
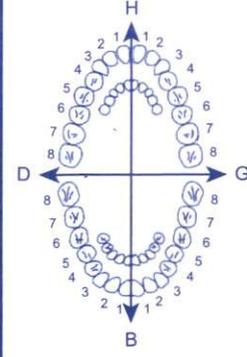
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

**Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient													
				Coefficient DES TRAVAUX <input type="text"/>												
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>												
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>												
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>												
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">H</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <th colspan="2">B</th> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </tbody> </table>		H		25533412	21433552	00000000	00000000	B		00000000	00000000	35533411	11433553		Coefficient DES TRAVAUX <input type="text"/>
	H															
	25533412	21433552														
	00000000	00000000														
	B															
00000000	00000000															
35533411	11433553															
	<p><b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>													
			DATE DU DEVIS <input type="text"/>													
			DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>													

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتورة مريم الورضي

إختصاصية

في أمراض الجهاز الهضمي  
الكبد-المعدة-المراة-الأمعاء  
البواسير-أمراض المخرج  
خريجة كلية الطب بالدارالبيضاء  
عضوة بالجمعية الوطنية الفرنسية لأمراض الجهاز الهضمي  
الفحص بالصدى الفحص بالمنظار  
جراحة المخرج



Dr Meriem EL OUARDI

Tanganil® 500 mg  
تاغانيل® 500 ملغ

30 comprimés - 30 قرص

VTE: MA - PPV: 51DH00



118001183340

Casablanca

D-CURE® AMPOULE



118001320080

Casablanca, le :

29 / 06 2022

Jaber Mohamed

PPV: 56,30 DH  
LOT: 21K23D  
EXP: 11/2023

56,30

1 / D-cure 5000



1 ampoule / 15g (2 mois)

51,00

20 /

Tanganil 500

1 - 1 - 1 (10 j)

107,30

one



PHARMACE SAIB  
Dr. Zakaria SAIB  
157 Bd. El Meriem - Oufra Casablanca  
Tél: 05 22 91 16 34

Dr. Meriem EL OUARDI  
Hépatite - Gastro - Entérologue  
et Proctologue  
Lot. Haj Fateh 5, Imm 10 Oufra  
CASABLANCA Tél: 05.22.90.72.96

إختصاصية

في أمراض الجهاز الهضمي  
الكبد-المعدة-المرارة-الأمعاء  
البواسير-أمراض المخرج  
خريجة كلية الطب بالدار البيضاء  
عضوة بالجمعية الوطنية الفرنسية لأمراض الجهاز الهضمي  
الفحص بالصدى الفحص بالمنظار  
جراحة المخرج



28 comprimés gastro-résistant  
Voie orale

6 118001 300808

PPV: 113 DH 70

ISTE  
reil Digestif  
esicule biliaire  
re-fistule  
médecine de casablanca  
tête nationale  
b-entérologie  
opie-coloscopie  
chirurgicale

Casablanca, le 14/06/2022

PHARMACIE SAIB  
M R

Jaber Mohamed

99.00

4/ Immunovite  
1 c p/j (15 j) / Apr

2/ Renciplex 20 mg  
113.70 4. 0. 0 (14 j)

20 min avant Rep

212.70

Dr. Meriem EL OUARDI  
Hépto - Gastro - Entérologue  
et Proctologue  
Lot. Haj Fateh 6, Imm 10 Oulfa  
CASABLANCA Tél: 05.22.90.72.98

ImmunoVita®  
15 gélules

FR 01 20 00  
09 97 1 13

VITAE  
VITAE NATURAL NUTRITION, S.L.  
C/ Venedi del Congost, 5 | P. 1 | El Circuit | 08160 Monrabal (Barcelona)  
info@vitaenatural.com | www.vitaenatural.com



Importe par IBERMA,  
Zone Industrielle, lot 149 Sud Souaïen (Maroc)  
Fabrique par Manufactures Serviplast, SA  
Calle de la Feixa Llarga 73, Barcelona, (Espagne)

Sé	
Satúres	0,00 g
Grasses	0,13 g
Protéines	5,95 g
Sucres	6,23 g
Glucides	18,67 g
Valueur énergetique	< 0,20 g
	0,00 g
	0,36 g
	66,26 g
	9,21 kJ (2,18 Kcal)
	1674 kJ (396 Kcal)

Information nutritionnelle (Par 100 g)	
* Valeur internationale	
* Valeur Apport journalier Recommandé	
Béta-glucanes	250 mg
Zinc	7,5 mg
Vitamine B6	1,05 mg
Vitamine D3	3,75 µg
	150
	75 %
	75 %

Mode d'emploi : Prenez une gélule une fois par jour avec un grand verre d'eau.  
Le produit doit être conservé dans un endroit frais et sec.



PPC: 99.00 DH  
Certificat d'Enregistrement au Ministère de la Santé N°: DA20202002350DMP/20UCAV,  
Consommer de préférence avant la fin de :

**Lot :**  
végétale (cellulose).  
Ingrédients: (1,3) (1,6) Béta-glucanes, cellulose microcristalline (agent de charge), gluconate de zinc, stéarate de magnésium (anti-agglomérant), chlorencholol (Vitamine B3), chlorhydrate de pyridoxine (Vitamine B6), Gélule végétale (cellulose), fibres.  
- Éviter la consommation avec d'autres compléments alimentaires à base de fibres.  
- Ne pas administrer aux femmes enceintes.  
- souffrir d'une maladie auto-immune.  
- Consulter votre professionnel de santé en cas de transplantation ou si vous - Ne pas administrer avec un médicament immunosuppresseur.  
- ImmunoVita® est un complément alimentaire réservé à l'adulte et à l'enfant à partir de 12 ans.  
**Avvertissements :**

CERIMM15\_01

ImmunoVita®  
15 gélules



Découvrez notre  
gamme de produits



FRMMA\_00



15 gélules

1  
A46

# ImmunoVita®



Complément alimentaire à base de Vitamine D3, de Vitamine B6 et du Zinc.  
Contribue au fonctionnement normal du Système Immunitaire.

Poids Net: 8,25g  
www.vitaenatural.com

ImmunoVita®  
15 gélules



ImmunoVita®, est un complément alimentaire basé sur les bêta-glucanes extraits de la paroi cellulaire de la levure Saccharomyces cerevisiae, la vitamine D3, la vitamine B6 et le Zinc. Les compléments alimentaires ne doivent pas se substituer à un régime alimentaire équilibré et varié et à un mode de vie sain. Ne pas dépasser la dose journalière recommandée. Maintenir le produit hors de la portée des enfants. Complément alimentaire, ce n'est pas un médicament